

ANNEE 2022

**SEANCE PUBLIQUE
DU 31 JANVIER 2022**

Délibération n°

D-2022-007

Date de convocation : 27/01/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	21

Vote : 21
Pour : 21 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le

ID : 064-216401000-20220131-D2022007-DE

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 27 janvier 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Mikel AMILIBIA (arrivé à 19h15).

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Sylvie ITHOURRIA, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Mme Guénaël LE CAM (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Maud BARRAL, M. Philippe BIGOTEAU.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

O.J n°7 : Demande de subvention à la CAF des Pyrénées Atlantiques dans le cadre de l'appel à projets relatif aux mesures de relance du plan mercredi

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de l'ancienne mairie de Bassussarry, en vue d'y créer un centre associatif et d'animations, il est prévu que le centre de loisirs communal puisse avoir accès à ce nouvel équipement les mercredis et durant les vacances scolaires.

Au regard de la fréquentation du centre de loisirs ces dernières années, l'accès à ces nouveaux locaux sera une réponse concrète à l'augmentation des demandes d'accueil en particulier durant les journées du mercredi. En complément des locaux déjà utilisés actuellement davantage d'enfants pourront être accueillis et ce dans de meilleures conditions.

M. le Maire précise que la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques est porteuse d'un appel à projets visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil périscolaire du mercredi. Ce dispositif peut soutenir les dépenses d'investissements relatives à la création de nouveaux locaux d'accueils pour les ALSH.

M. le Maire propose au conseil municipal de répondre à l'appel à projets relatif aux mesures de relance du plan mercredi afin de solliciter un soutien financier d'un montant de 155 550,00 €.

Le budget prévisionnel de l'opération est présenté aux élus :

Rénovation / extension de l'ancienne Mairie de Bassussarry
Création d'un centre associatif et d'animations
Budget prévisionnel de l'opération - 2022

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT en €	Nature des recettes	Montant HT en €	%
Maîtrise d'œuvre	65 550,00	Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques	155 550,00	14,74
Études techniques diverses (sol, amiante...)	15 000,00	Département des Pyrénées Atlantiques	60 000,00	5,68
TRAVAUX	950 000,00	D.E.T.R / D.S.I.L 2022	210 000,00	19,89
Rénovation de l'existant	167 630,00	Fonds de concours de la C.A.P.B	210 000,00	19,89
Extension et création de nouveaux espaces	782 370,00	sous total aides publiques	635 550,00	60,21
Mobilier - équipements ludo pédagogiques	25 000,00	Auto-financement de la commune de BASSUSSARRY	420 000,00	39,79
TOTAL DEPENSES HT	1 055 550,00	TOTAL RECETTES HT	1 055 550,00	

Le Conseil municipal,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets de relance du plan mercredi porté par la CAF permettant de solliciter une subvention d'un montant de 155 550,00€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant de faire aboutir cette demande de subvention.

Fait à Bassussarry, le 31 janvier 2022.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

